

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**VIOR ANNONCE UN DIVIDENDE EN NATURE SOUS LA FORME D' ACTIONS  
ORDINAIRES D'AURVISTA GOLD CORPORATION**

**QUÉBEC, CANADA - Le 7 mars 2017.** Société d'exploration minière Vior Inc. (TSXV - VIO, FRANKFURT - VL5) (« Vior » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer la déclaration d'un dividende extraordinaire en nature d'un total de 13 796 955 actions ordinaires d'Aurvista Gold Corporation (les « actions d'Aurvista »), soit 0,45 action d'Aurvista pour chaque action ordinaire de la Société détenue, en faveur des porteurs d'actions ordinaires de la Société (le « dividende »)(tel qu'expliqué plus bas, le ratio de distribution des actions d'Aurvista sera réduit à 0,341 advenant l'exercice de tous les titres convertibles de Vior (tel que définit ci-après) en circulation). Les actions d'Aurvista sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole « AVA ».

Le dividende sera distribué aux actionnaires de Vior aux termes de la politique de traitement des effets payables de la Bourse. Aux termes de cette politique :

- la date de clôture des registres servant à établir la liste des actionnaires de Vior admissibles à leur quote-part du dividende tombera le 15 mars 2017 (la « **date de clôture des registres** »);
- la date de négociation des effets payables tombera le 13 mars 2017 (soit deux jours de bourse avant la date de clôture des registres);
- la date de paiement ou de distribution (la « **date de distribution** ») tombera vers le 20 mars 2017;
- la date ex-distribution tombera le 21 mars 2017 (le premier jour de bourse suivant la date de distribution);
- la date de remboursement des effets payables tombera le 23 mars 2017 (le deuxième jour de bourse suivant la date ex-distribution).

Il est entendu que l'expression « effets payables » renvoie au dividende auquel les actionnaires de Vior auront droit. Les effets payables seront réputés rattachés aux actions ordinaires de Vior deux jours de bourse avant la date de clôture des registres, et demeureront ainsi rattachés aux actions de Vior jusqu'à la fin de la journée de la date de distribution. Par conséquent, les actions de Vior se négocieront « avec effets payables » à compter du 13 mars 2017 jusqu'à la fermeture des marchés le 20 mars 2017 (la « **période de validité des effets payables** »). Cela signifie que toute personne qui vend ou achète des actions de Vior pendant la période de validité des effets payables vendra ou achètera également, le cas échéant, le droit au dividende. Les actions de Vior commenceront à se négocier ex-distribution (c'est-à-dire, sans « effets payables » donnant droit à la distribution) à compter de l'ouverture des marchés le 21 mars 2017, soit le premier jour de bourse suivant la date de distribution. Les effets payables seront remboursés le 23 mars 2017,

une fois qu'auront été réglées toutes les transactions avec effets payables conclues pendant la période de validité des effets payables.

Les actions ordinaires de la Société acquises à la levée d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription d'actions (les « **titres convertibles de Vior** ») au plus tard le 14 mars 2017 seront assortis d'effets payables. Dans l'hypothèse où tous les titres convertibles de Vior en circulation sont levés, un actionnaire de Vior à la date de clôture des registres recevra, à la date de distribution, 0,341 action d'Aurvista pour chaque action ordinaire de la Société qu'il détient.

La Société ayant désigné le dividende comme « dividende déterminé » pour les besoins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les actionnaires de Vior sont invités à consulter leurs propres avocats et conseillers en fiscalité quant à leur situation particulière.

Dans le cadre du versement du dividende, la Société a mandaté Services aux investisseurs Computershare inc. (« **Computershare** ») pour distribuer les titres représentant la quote-part du dividende revenant à chaque actionnaire de Vior, à son adresse figurant dans le registre des actionnaires de la Société tenu par Computershare. Aucune fraction d'action d'Aurvista ne sera distribuée. Le nombre d'actions d'Aurvista auquel aura droit chaque actionnaire de Vior sera arrondi à la baisse au nombre entier le plus près.

On peut communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. par téléphone au 1-800-564-6253 (en Amérique du Nord) ou au 1-514-982-7555 (ailleurs qu'en Amérique du Nord) ou par courriel au [corporateactions@computershare.com](mailto:corporateactions@computershare.com).

## **Profil de la Société**

Vior a pour stratégie corporative de générer, d'explorer et de développer des projets de qualité dans les meilleurs secteurs reconnus et accessibles. Vior possède actuellement environ 15,53 % du capital-actions de la société Aurvista Gold Corp. (TSX-V : AVA), détenteur du projet aurifère Douay, lequel contient des ressources minérales estimées conformément au Règlement 43-101 de 2,7 millions de tonnes de ressources indiquées d'une teneur en or de 2,76 g/t, soit 238 000 onces d'une teneur en or supérieure au seuil de coupure de 0,3 g/t, ainsi que 115 millions de tonnes de ressources présumées d'une teneur en or de 0,75 g/t, soit 2,75 millions d'onces d'une teneur en or supérieure au seuil de coupure de 0,3 g/t (source : communiqué de presse d'Aurvista du 22 février 2017).

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Claude St-Jacques  
Président  
N° de tél. : 418-692-2678  
cstjacques@vior.ca

Marc L'Heureux  
Vice-président, Exploration  
N° de tél. : 450-746-1771  
mlheureux@vior.ca

Site Web : [www.vior.ca](http://www.vior.ca)  
SEDAR : Société d'exploration minière Vior inc.

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.*